

Festival des Filets Bleus 2015

DOSSIER D'INSCRIPTION

Election de la reine

Et de ses demoiselles d'honneur



Centre des Arts de Concarneau

Samedi 14 Mars 2015

Les conditions de candidature sont les suivantes :

Avoir 17 ans dans l'année de l'élection et 23 ans maximum, être célibataire et sans enfant, habiter ou être originaire de Concarneau - Melgven ou Trégunc (grands-parents, parents vivant dans ces communes).

Date butoir du 31 janvier pour renvoyer le dossier d'inscription.

NOM :
...

Prénom :

Merci de joindre au dossier une photo récente

Née le **A**
.....



Domicile :



Portable :

Adresse :

.....
.....

Code Postal : **Ville** :

Email :

.....

Veillez en quelques lignes vous présenter

Etudes :

.....
.....

Ambition professionnelle :

.....

Loisirs :

N.B : Vous représenterez la ville de Concarneau, vous serez l'ambassadrice de votre ville et du Festival

(Si vous voulez développer davantage, papier libre possible).

- 3 -

CONVENTION

Cette convention a pour but de fixer les relations qui doivent exister

Entre : Les **administrateurs du Festival des Filets Bleus**
Et : **La Reine des Filets Bleus et ses Demoiselles d'Honneur.**

La convention doit être approuvée par chacune des parties sous forme de signature de documents,
en y apportant la mention « Lu et Approuvé ».

1. La Reine des Filets Bleus et ses Demoiselles d'Honneur s'engagent à être présentes dans toutes les manifestations (fête des cerisiers en juin, fête des brodeuses et des pommiers en juillet, fête des Fleurs d'Ajoncs et le Festival des Filets bleus en août et autre sortie qui pourrait se rajouter au calendrier pour lesquelles les organisateurs du Festival des Filets Bleus se seront engagés. Toute absence devra être justifiée. La Commission Reines prendra les décisions qui s'imposent.
2. La Reine et ses Demoiselles d'Honneur ne peuvent participer à des manifestations sans l'accord préalable du Président du Festival des Filets Bleus et de la commission reines. En aucun cas, les parents n'interviendront pour l'attribution des costumes.
3. Le respect des horaires pour se faire habiller et coiffer est un impératif pour la Reine et ses Demoiselles d'Honneur
4. Tous costumes et accessoires prêtés sont la propriété du Festival.
5. La Reine et ses Demoiselles d'Honneur éviteront (dans la mesure du possible) de porter des lunettes de soleil lorsqu'elles seront en costume (sauf prescription médicale).
6. Avoir du respect pour le costume c'est :
 - Ne pas fumer en public,
 - Ne pas retirer la coiffe et les chaussures avant la fin de la journée,
 - Avoir une attitude correcte lors des présentations et des repas,
 - Respecter les consignes de maquillage données par la commission.
7. Photos et Droit à l'image :
 - Toute reproduction de photographies de la Reine et de ses Demoiselles d'Honneur à des fins commerciales (telle l'impression de cartes postales) devra être autorisée par le Président du Festival des Filets Bleus.

Fait à Le.....

Pour Le Festival des Filets Bleus
Le Président **Jean-Claude BLUTEAU**

Signature de la Candidate
(précédée de la mention lu et approuvé)

Charte de la reine et de ses demoiselles d'honneur

Règlement intérieur

1. Cette charte servira de règlement intérieur aux jeunes filles élues pour l'année. Elle rappelle quelques règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir être à l'occasion des manifestations auxquelles la Reine et ses demoiselle d'honneur sont conviées.
2. Cette charte ne prétend pas lister la totalité des recommandations d'usage, mais constitue une base d'informations nécessaires pour que l'année de règne se déroule de manière toute aussi satisfaisante tant pour les élues que les Filets Bleus.
3. La Reine et ses demoiselles d'honneur sont durant une année les ambassadrices de la ville de Concarneau et du Festival et à ce titre, elles se doivent d'avoir une attitude digne et courtoise lors des sorties.

Les Conseils à suivre :

- ⇒ Etre toujours souriante
- ⇒ Honorer tous les déplacements pris par les organisateurs
- ⇒ Respecter les horaires d'habillement
- ⇒ Se tenir droite
- ⇒ Surveiller son langage
- ⇒ Surveiller sa démarche
- ⇒ Avoir une bonne hygiène corporelle et vestimentaire
- ⇒ Savoir ranger correctement les vêtements qui restent au local
- ⇒ Prévoir un collant de rechange pour chaque sortie
- ⇒ Respecter son costume
- ⇒ Rester groupées lors des déplacements
- ⇒ Se tenir au courant du programme de la journée
- ⇒ Se consacrer entièrement aux Filets Bleus en sorties (Eviter petit copain / parents / familles)
- ⇒ Suivre les cours de danses traditionnelles au sein du cercle de Concarneau

Ce qu'il ne faut pas faire :

- ⇒ Porter des bijoux, des piercings
- ⇒ Fumer en public ou consommer des produits illicites
- ⇒ Mâcher du chewing-gum
- ⇒ Se vernir les ongles ou mettre de faux ongles de couleur
- ⇒ Porter des lunettes solaires
- ⇒ Prendre un sac à main
- ⇒ Se ronger les ongles
- ⇒ Mettre les mains dans les poches des tabliers
- ⇒ Se faire couper les cheveux en cours de règne
- ⇒ Se décolorer ou teindre les cheveux
- ⇒ Utiliser son portable

Parents, frères, sœurs, copains et autres accompagnateurs éventuels ne peuvent être présents aux différentes réceptions officielles (Sauf sur invitations) et ne peuvent être présents aux habillages et déshabillages.

Par la présente, je m'engage à respecter cette charte et à représenter dignement la ville de Concarneau et le Festival dans toutes les manifestations prévues par les Filets Bleus.

Fait à Le

Nom :
Prénom :
La Commission reine
Claudine Le Meur

Le Président
Jean Claude Bluteau

IMPORTANT

Le Festival des Filets Bleus est prioritaire pour l'année du règne sur tout autre engagement pris par la Reine et ses demoiselles d'honneur : Cercles celtiques, chorales, clubs sportifs, autres associations ...

En cas de contrat professionnel, il vous est demandé de prévenir votre employeur de vos engagements vis-à-vis des Filets Bleus afin d'être libérée, le cas échéant, lors des sorties programmées. Le calendrier des sorties vous sera confirmé suffisamment longtemps à l'avance pour vous permettre de vous organiser.

Nom :

Prénom :

Fait à Le

Signature

(Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)

Autorisation de reproduction et de représentation de photographie pour une personne mineure

ENTRE Mme, M
Demeurant
Dénommés ci-après "Les représentants légaux "
Représentants légaux de la jeune fille dont le nom est.....
Née le/...../..... à
Demeurant à.....
Dénommée ci-après "La candidate"

ET : Le Festival des Filets Bleus
Avenue du Saule / Kerandon / 29900 CONCARNEAU
Dénommé ci-après "le Photographe"

Article 1 : Cession des droits

Par le présent contrat, les REPRESENTANTS LEGAUX cèdent au PHOTOGRAPHE les droits qu'ils détiennent sur l'image de la jeune fille telle que reproduite sur les photographies réalisées.

En conséquence, les REPRESENTANTS LEGAUX autorisent le PHOTOGRAPHE à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique etc.) et intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) connus et à venir. Les photos seront publiées sur internet et les réseaux sociaux.

Les photographies pourront être exploitées dans le monde entier et dans tous les domaines (publicité, édition, presse, packaging, design etc.) directement par le PHOTOGRAPHE ou cédées à des tiers

Les REPRESENTANTS LEGAUX autorisent l'utilisation de l'image de la jeune fille dans le contexte du Festival des Filets Bleus. Il est entendu que le PHOTOGRAPHE s'interdit expressément, une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée de la jeune fille.

Les REPRESENTANTS LEGAUX reconnaissent par ailleurs que la jeune fille n'est liée à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image ou de son nom

Article 2 : durée du contrat

Les REPRÉSENTANTS LEGAUX confirment que quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, il n'y a pas de rémunération. Cette décision est définitive.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 70 ans à compter du jour de son acceptation.

Article 3 : Droits applicables et juridictions

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à _____

le _____

Les Représentants Légaux

Le Photographe

Autorisation de reproduction et de représentation De photographies pour une personne majeure

ENTRE : Melle _____

Née le ____ / ____ / ____ à _____

Demeurant : _____

Dénommée ci-après "le Modèle"

ET : Le Festival des Filets Bleus : Avenue du Saule / Kerandon / 29900 CONCARNEAU

Tel : 02.98.97.09.09

Dénommé ci-après "le Photographe"

Article 1 : Cession des droits

Par le présent contrat, le MODÈLE cède au PHOTOGRAPHE les droits qu'il détient sur son image telle que reproduite sur les photographies réalisées au cours de l'année.

En conséquence, le MODELE autorise le PHOTOGRAPHE à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies réalisées dans le cadre du présent contrat. Les photographies pourront être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (papier, numérique, magnétique, tissu, plastique etc.), intégrées à tout autre matériel (photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations etc.) et utilisées sur internet et les réseaux sociaux, connus et à venir.

Les photographies pourront être exploitées dans le monde entier et dans tous les domaines (publicité, édition, presse, packaging, design etc.) directement par le PHOTOGRAPHE ou cédées à des tiers.

Il est entendu que le PHOTOGRAPHE s'interdit expressément, une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée du MODÈLE.

Article 2 : Durée du Contrat

Le MODÈLE confirme que quelle que soit l'utilisation, le genre ou l'importance de la diffusion, celle-ci est gratuite. Cette décision est définitive et le MODÈLE exclut donc toute demande ultérieure de rémunération.

Le présent contrat est conclu pour une durée permanente à partir de son acceptation.

Article 3 : Droits applicables et juridictions

Toute contestation relative à l'interprétation et/ou l'exécution des dispositions du présent contrat sera exclusivement portée devant les tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à _____

le _____

Le Modèle

**Le Président
Jean-Claude BLUTEAU**